

GUIDE PRATIQUE

WHISP

Analyser les risques de déforestation et de perturbation forestière sur les parcelles d'origine du bois

À destination des adhérents ATIBT et UICCB

Novembre 2026

En complément du webinaire RDUE du 12 novembre 2026

Ce guide ne constitue ni une documentation officielle de WHISP ou d'Open Foris, ni une attestation de conformité au RDUE (Règlement (UE) 2023/1115).

À propos de ce guide

Ce guide pratique a été élaboré par **l'ATIBT et l'UICCB** pour accompagner les entreprises de la filière bois dans l'utilisation de WHISP, dans le cadre de leurs démarches liées au **Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE)**.

Il ne constitue **ni un guide officiel de WHISP ni une attestation de conformité au RDUE**. Il présente une méthode simplifiée pour effectuer un premier examen des parcelles d'origine du bois, qu'elles soient situées en forêt naturelle, en plantation ou dans d'autres zones de production.

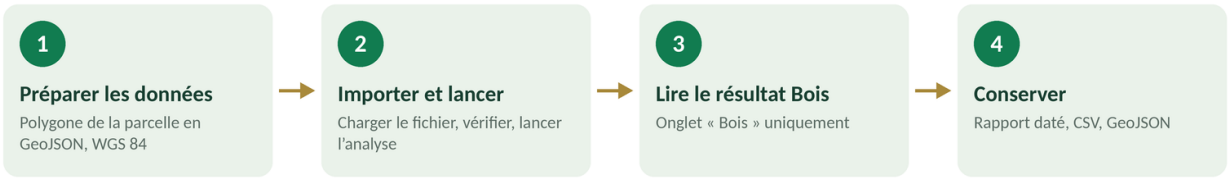
Qu'est-ce que WHISP ?

WHISP (« What is in that plot? ») est un outil gratuit et open source développé par l'**Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**, dans le cadre du programme Open Foris. Il est cité par la Commission européenne parmi les exemples d'outils utilisables (FAQ RDUE 9.10.6).

Il analyse une parcelle à partir de nombreuses cartes publiques et données satellitaires pour repérer des indices de déforestation, de perturbation forestière et d'usage agricole des terres. Il distingue la situation **avant et après le 31 décembre 2020**, date butoir du RDUE. L'outil croise ces sources selon une approche de **« convergence des preuves »** pour produire un niveau de risque.

À retenir : WHISP aide à repérer les parcelles qui demandent une vérification complémentaire. Il ne remplace pas la diligence raisonnée exigée par le RDUE.

Le parcours en quatre étapes



Où se situe WHISP ?



Liens utiles

Ressource	Lien
WHISP, application	whisp.openforis.org/

Ressource	Lien
WHISP, présentation et guides de la FAO	www.openforis.org/whisp/
WHISP, FAQ officielle	www.openforis.org/whisp-faqs/
Open Foris, outils et ressources	www.openforis.org/
Mapshaper, préparation des fichiers	mapshaper.org/
Commission européenne, mise en œuvre du RDUE	green-forum.ec.europa.eu/nature-and-biodiversity/deforestation-regulation-implementation_en

Voir aussi le **guide pratique Mapshaper** de l'ATIBT et de l'UICCB, pour préparer et convertir les fichiers géographiques.

PARTIE 1

Préparer les données des parcelles

À quoi sert cette partie ?

WHISP analyse des zones géographiques. Il faut donc disposer d'un fichier qui localise précisément les parcelles d'où provient le bois.

1 ÉTAPE 1 Récupérer les données auprès du fournisseur

- Demandez les **coordonnées géographiques des parcelles d'origine du bois**, par exemple l'assiette annuelle de coupe (AAC) d'où proviennent les grumes.
- Privilégiez les **polygones** représentant les contours complets des parcelles. Le RDUE les exige au-delà de 4 hectares ; un simple point n'est admis que pour les parcelles plus petites.

2 ÉTAPE 2 Préparer le fichier géographique

- Préparez de préférence un fichier **GeoJSON en WGS 84 (EPSG:4326)**, avec au moins six décimales.
- Si les données sont dans un autre format ou en coordonnées métriques (UTM), convertissez-les avec **Mapshaper**, en suivant le guide pratique Mapshaper de l'ATIBT et de l'UICCB.

```
-o format=geojson geojson-type=FeatureCollection precision=0.000001
```

> **Bon à savoir :** selon la FAQ de WHISP, l'analyse est limitée à 10 Mo par envoi et à 100 000 ha par parcelle : une concession entière peut dépasser cette limite, une AAC non.

À retenir : les résultats de WHISP dépendent de la qualité des données géographiques importées. Vérifiez les limites des parcelles avant de lancer l'analyse.

PARTIE 2

Importer les parcelles dans WHISP

1 ÉTAPE 1 Ouvrir WHISP

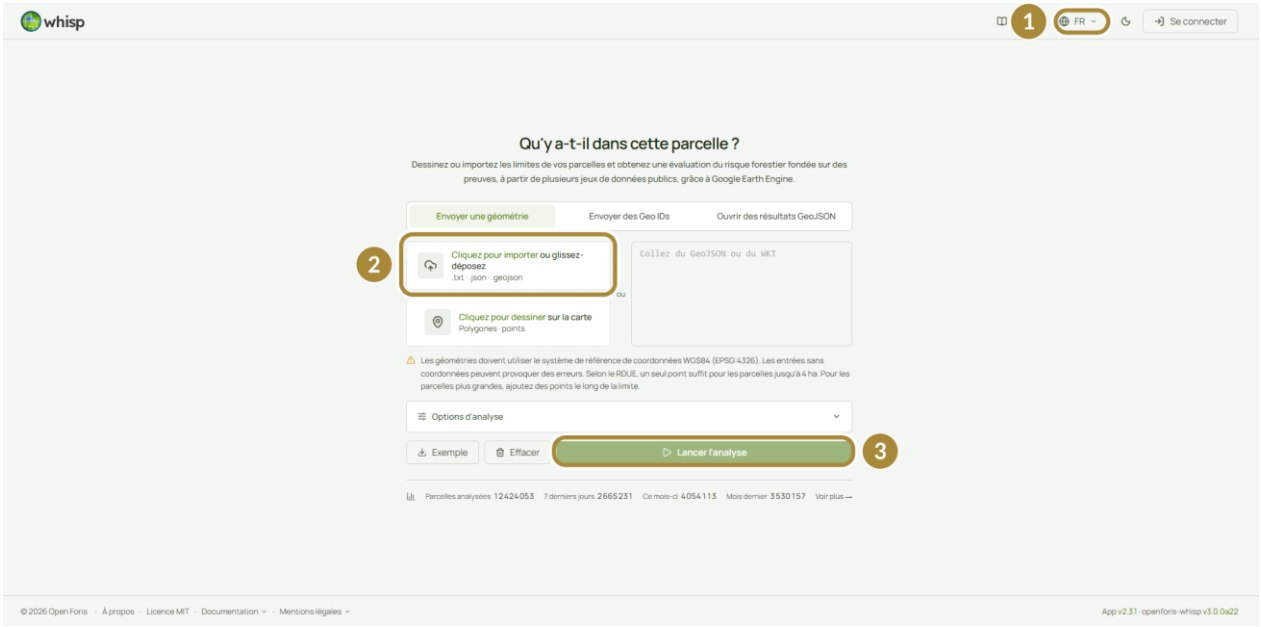
Accédez à l'application : whisp.openforis.org. Choisissez la langue (FR ou EN) en haut à droite. Il n'est pas nécessaire de se connecter pour une analyse simple.

2 ÉTAPE 2 Importer le fichier

1. Dans l'onglet **« Envoyer une géométrie »**, cliquez sur **« Cliquez pour importer ou glissez-déposez »**, puis sélectionnez le fichier GeoJSON préparé.
2. L'application accepte les extensions **.geojson, .json et .txt**, à condition que les coordonnées soient en WGS 84 (EPSG:4326). Vous pouvez aussi coller le contenu du fichier dans la zone **« Collez du GeoJSON ou du WKT »**, ou dessiner une parcelle sur la carte.
3. Vérifiez que le fichier est accepté (« 1 entité » pour une parcelle) et, avec **« Cliquez pour modifier sur la carte »**, que la parcelle tombe au bon endroit.

3 ÉTAPE 3 Lancer l'analyse

Cliquez sur le bouton vert **« Lancer l'analyse »**, sous la zone d'import, et patientez pendant le calcul (en général moins d'une minute pour une AAC). Laissez les **« Options d'analyse »** par défaut.



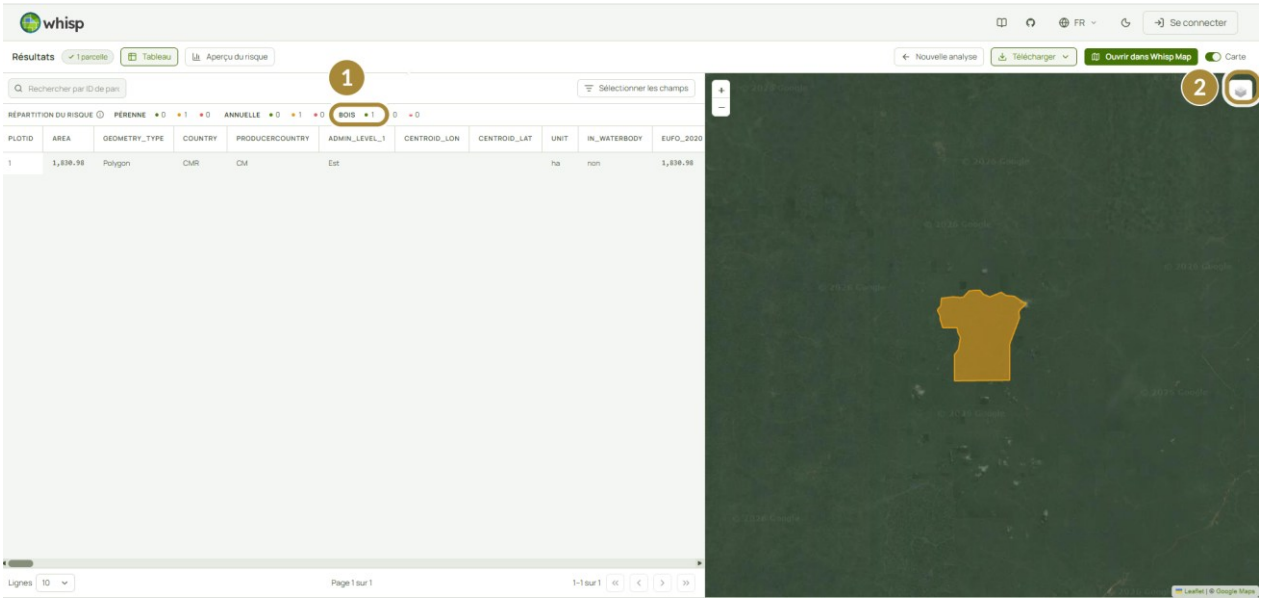
(1) choix de la langue ; (2) import du fichier ; (3) lancement de l'analyse.

PARTIE 3

Consulter les résultats pour le bois

1 ÉTAPE 1 Accéder aux résultats

Une fois l'analyse terminée, WHISP affiche un **« Tableau »** des parcelles analysées (surface, pays, région, indicateurs) et un **« Aperçu du risque »**, qui présente la répartition du risque, les indicateurs utilisés et le **« Parcours du risque »**.



(1) répartition du risque, colonne BOIS ; (2) changement de fond de carte. Coordonnées du centroïde masquées.

2 ÉTAPE 2 Sélectionner l'onglet « Bois »

WHISP présente les résultats pour trois catégories de produits : **Culture pérenne**, **Culture annuelle** et **Bois**. Pour une parcelle d'origine du bois, sélectionnez l'onglet **« Bois »**. Ce résultat s'appelle **risk_timber** dans les fichiers de résultats.

> **Attention :** les onglets « Culture pérenne » et « Culture annuelle » concernent les productions agricoles (cacao, café, palmier, soja…). Ils ne doivent pas remplacer l'onglet « Bois » pour évaluer un approvisionnement en bois.

Pourquoi certains résultats agricoles apparaissent-ils en orange ?

Une même parcelle peut recevoir des classements différents selon le produit. Dans notre exemple, WHISP détecte une forêt en 2020 et aucune culture ni plantation ensuite : pour les cultures agricoles, ses critères aboutissent alors à **« Informations complémentaires requises »** (orange). **Ce résultat ne signifie pas qu'une déforestation ou une activité agricole a été détectée.** Pour une parcelle forestière destinée à la production de bois, c'est l'onglet **« Bois »** qu'il faut lire.

À retenir : pour la filière bois, lisez le résultat **Bois** (risk_timber). Les résultats agricoles ne doivent pas être confondus avec le risque calculé pour le bois.

PARTIE 4

Lire et comprendre le niveau de risque pour le bois

Dans l'onglet « Bois », WHISP classe chaque parcelle dans l'un de trois niveaux :

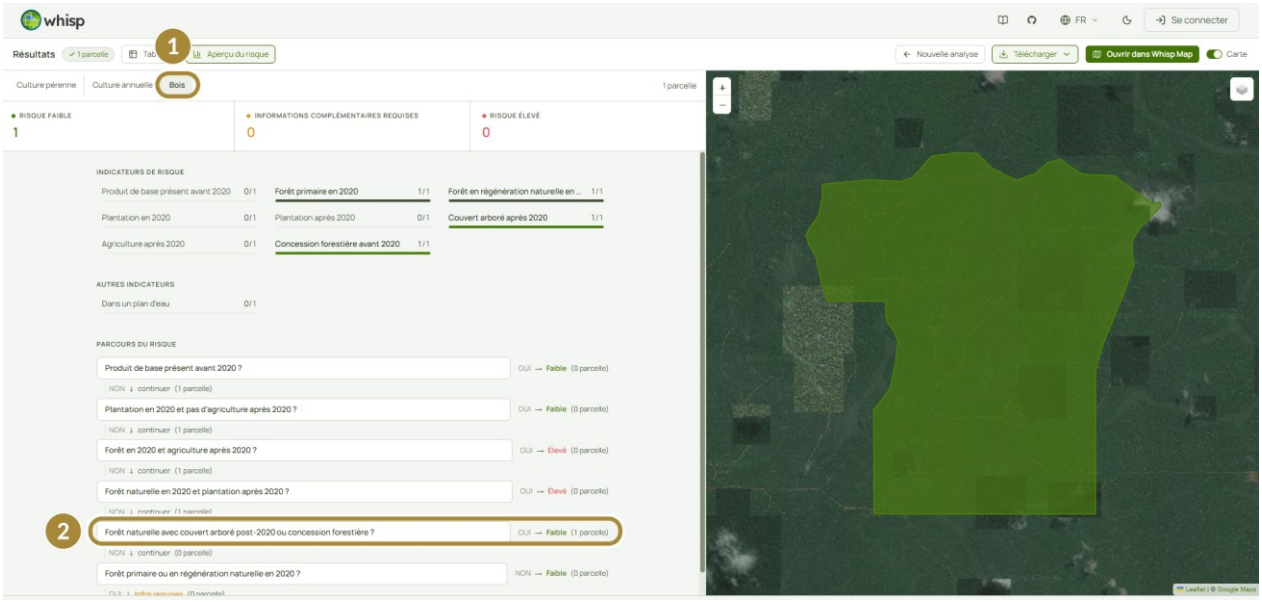
Niveau	Ce que cela signifie	Que faire ?
Risque faible (vert, « Low risk »)	Les données conduisent WHISP à un risque faible selon ses critères. C'est un résultat encourageant, qui ne garantit pas à lui seul la conformité au RDUE.	Conserver le résultat et le compléter par les documents du fournisseur
Informations complémentaires requises (orange, « More information needed »)	Les données ne permettent pas de conclure. **Ce n'est pas une déforestation détectée.**	Demander des documents au fournisseur ; regarder des images avant / après
Risque élevé (rouge, « High risk »)	WHISP détecte une forêt en 2020 puis une agriculture ou une plantation après 2020 : un signe possible de déforestation ou de dégradation.	Vérifier en profondeur (images, documents, terrain) avant toute conclusion ; exclure la parcelle si le changement est confirmé

Comprendre les résultats de notre exemple

Notre exemple porte sur une AAC au Cameroun, destinée à la production de bois, d'une surface d'environ **1 831 hectares** selon WHISP. **WHISP la classe en risque faible (vert) pour le Bois.** Dans les **« Indicateurs de risque »**, l'outil relève :

- une présence de **forêt primaire en 2020** et de **forêt en régénération naturelle en 2020** ;
- un **couvert arboré après 2020** ;
- une **concession forestière avant 2020** ;
- aucune plantation en 2020 ou après, et aucune agriculture après 2020.

Ce sont des indicateurs de présence : une même parcelle peut en cumuler plusieurs. Le **« Parcours du risque »** montre comment WHISP arrive à son résultat : il pose des questions dans l'ordre. Notre parcelle répond non aux quatre premières et oui à la cinquième, **« Forêt naturelle avec couvert arboré post-2020 ou concession forestière ? »**, ce qui la classe en risque faible.



(1) onglet « Bois » ; (2) étape du parcours du risque qui conduit au classement « Faible ».

Points d'attention : Le classement s'appuie ici en partie sur la présence d'une **concession forestière connue** : c'est une hypothèse de l'outil, pas une règle du RDUE.

La surface calculée par WHISP peut différer de la surface officielle (ici 1 788 ha au permis annuel). Un écart de quelques pourcents est courant, mais il doit être expliqué par le fournisseur.

À retenir : dans notre exemple, WHISP classe la parcelle à **faible risque pour le Bois**. C'est un élément utile pour l'analyse RDUE, à compléter par les documents d'aménagement, d'exploitation et de traçabilité.

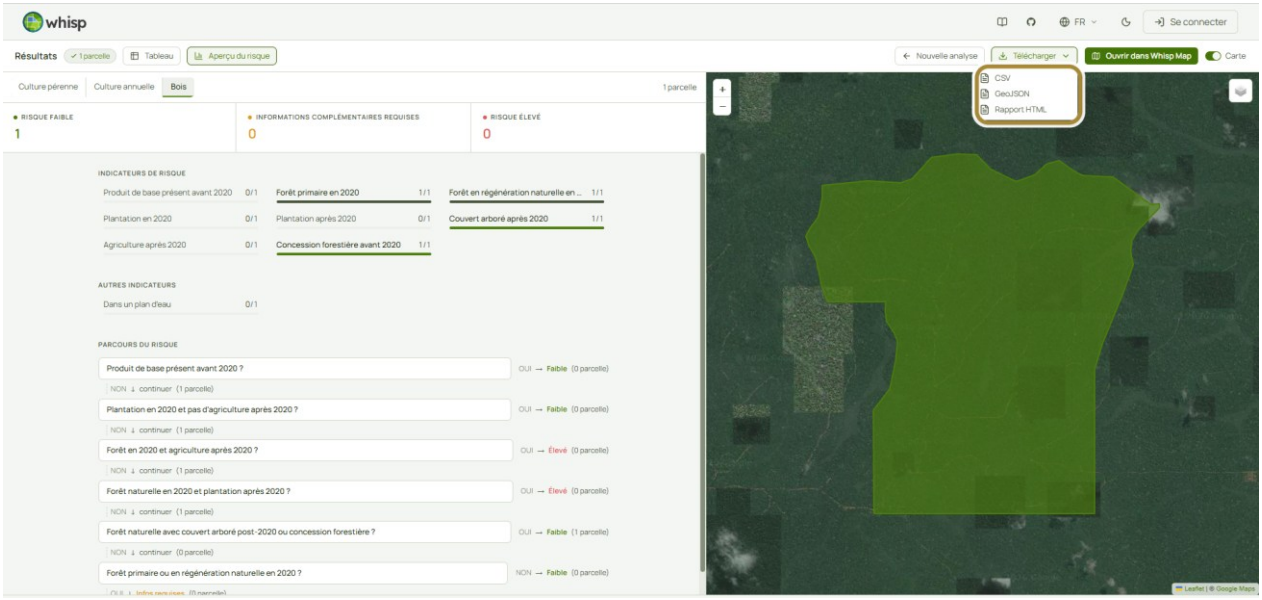
PARTIE 5

Télécharger et conserver les résultats

1 ÉTAPE 1 Télécharger les résultats

Cliquez sur **« Télécharger »**, en haut à droite. Trois formats sont proposés :

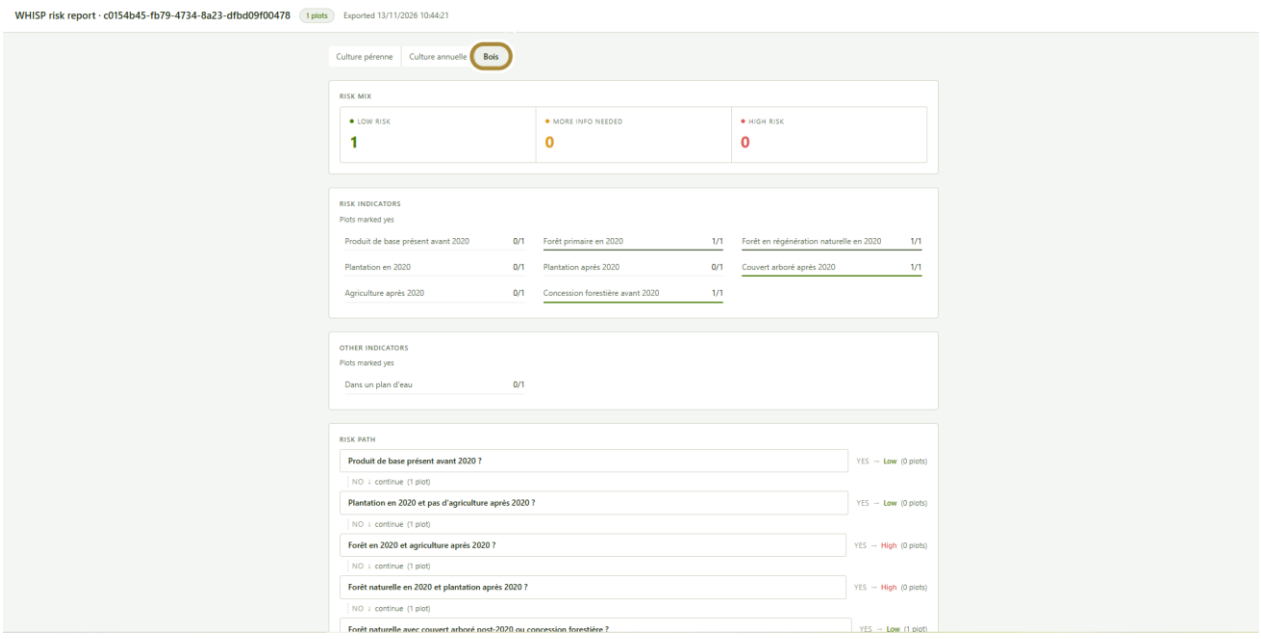
Format	Usage
Rapport HTML	Version lisible, à verser au dossier de diligence raisonnée
CSV	Tableau des résultats, utile pour analyser de nombreuses parcelles
GeoJSON	Polygone et résultats : se rouvre dans WHISP, onglet « Ouvrir des résultats GeoJSON », sans relancer le calcul



Menu « Télécharger » : CSV, GeoJSON ou Rapport HTML.

2 ÉTAPE 2 Consulter le résultat « Bois » du rapport

Ouvrez le rapport HTML. Il présente lui aussi trois onglets : **« Culture pérenne »**, **« Culture annuelle »** et **« Bois »**. Pour un approvisionnement en bois, consultez l'onglet **« Bois »**. Certains intitulés du rapport sont en anglais (*Risk mix*, « Low risk », *Risk path*).



Rapport HTML : onglet « Bois », parcelle classée en risque faible.

3 ÉTAPE 3 Conserver les documents

- Enregistrez le fichier géographique d'origine, le rapport WHISP et le tableau de résultats.
- Notez la **date de l'analyse** et la **version de l'application** (affichée en bas de page, par exemple « App v2.31 ») : les couches de données sont mises à jour, et un même polygone peut changer de résultat.
- Conservez les références des parcelles et vos observations.

4 ÉTAPE 4 Documenter les vérifications complémentaires

Lorsque des résultats demandent des explications, rapprochez-les des cartes de production, des données de traçabilité et des justificatifs du fournisseur. Notez les anomalies éventuelles et les réponses obtenues.

À retenir : la conservation des résultats documente les vérifications réalisées et permet de retrouver les informations utilisées lors de l'analyse.

POINTS DE VIGILANCE POUR LE RDUE

WHISP oriente, il ne conclut pas

- **WHISP ne délivre pas de certificat de conformité au RDUE.** L'analyse doit être complétée par les documents du fournisseur, les données de traçabilité et les autres informations pertinentes.
- Un **risque faible** n'est pas une preuve de conformité ; un résultat **orange** n'est pas un refus ; un **risque élevé** appelle une vérification, pas une exclusion automatique.
- WHISP s'appuie sur des cartes mondiales, qui ne font pas référence à l'échelle d'une parcelle (FAQ RDUE 9.10). Il ne vérifie ni la récolte, ni la légalité, ni le détail de ce qui se passe à l'intérieur de la parcelle.

En résumé : récupérer les données GPS → préparer le GeoJSON → importer la parcelle → lancer l'analyse → lire l'onglet « Bois » (risk_timber) → télécharger et conserver les résultats.